

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT Etat de Vaud

Échanges linguistiques: une nouvelle convention pour le Pays-d'Enhaut et le Saanenland

Le Conseil d'Etat vaudois et le Conseil-exécutif bernois ont conclu une nouvelle convention relative aux échanges linguistiques d'élèves dans la région du Pays-d'Enhaut et du Saanenland. Ce texte entre en vigueur le 1er mai 2020 et remplace une convention de 2004, qui est abrogée. La nouvelle convention fixe un cadre financier équitable aux échanges d'élèves menés sur une base volontaire au niveau de l'école obligatoire. Elle apporte une solution moderne et solide aux communes concernées désireuses de promouvoir ces échanges en vue de l'insertion des jeunes dans l'économie régionale.

Les échanges linguistiques d'élèves ont une longue tradition dans cette région sur la frontière des langues. Sur la base de critères fixés localement, les communes autorisaient un élève à fréquenter une école de la région linguistique voisine en dérogation aux lois scolaires relatives à l'enclassement. En 2004, une première régulation de ces échanges est intervenue dans un accord passé entre les deux cantons. Entre temps, la valorisation de ces échanges d'élèves est devenue une cause nationale et des outils adaptés pour les promouvoir se sont imposés au niveau intercantonal. Des mécanismes financiers simples et des tarifs couvrant les coûts réels de l'enseignement délivré par un canton d'accueil à un élève domicilié dans un autre canton ont été fixés. Ce sont ces standards que la nouvelle convention signée par Berne et Vaud adopte aujourd'hui.

Une dizaine d'élèves par année du Pays-d'Enhaut et du Haut-Simmental-Gessenay profitent de ces échanges linguistiques d'une durée d'une année et sollicités sur base volontaire. La répétition de la dernière année de l'école obligatoire dans la langue de la région partenaire est notamment vue comme une occasion donnée aux jeunes d'améliorer leurs compétences en français ou en allemand et d'augmenter ainsi leurs chances de décrocher une place d'apprentissage. La région vit largement du tourisme et de la clientèle internationale. L'aisance linguistique des jeunes y est un atout prisé par des employeurs de nombreuses branches sur le marché local du travail.

La nouvelle convention, rédigée et décidée en concertation avec les communes,

s'inscrit dans la volonté affirmée par les deux cantons de promouvoir à l'avenir davantage encore les échanges linguistiques d'élèves. Cette initiative sur le terrain scolaire respecte l'esprit de la Convention Sarine du 22 juin 2018, qui engage les Cantons de Vaud et de Berne, les communes du Pays-d'Enhaut et du Saanenland, ainsi que les offices du tourisme des deux régions à collaborer dans le secteur du tourisme et à favoriser les interactions locales et régionales à toutes occasions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01 mai 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

Christine Häslér, directrice de l'instruction publique et de la culture, Canton de Berne